

RÉPARTITION
DU
PERSONNEL
ET DU
SERVICE DES MINES

—
Noms et lieux de résidence des fonctionnaires

(1^{er} avril 1938)

RÉPARTITION DU PERSONNEL

ET DU SERVICE DES MINES

Noms et lieux de résidence des fonctionnaires

(1^{er} avril 1938)

ADMINISTRATION CENTRALE

28, rue de l'Association, à Bruxelles.

MM. RAVEN, G., Directeur général, à Bruxelles;
ANCIAX, H., Ingénieur en Chef-Directeur, à Bruxelles;
PAQUES, G., Ingénieur principal, à Bruxelles;
FRÉSON, H., Ingénieur principal, à Bruxelles;
BOULET, L., Ingénieur, à Bruxelles.

BANNEUX, J., Directeur, à Bruxelles.

Service des explosifs.

63, rue de la Loi, à Bruxelles.

MM. LEVARLET, H., Inspecteur Général des Mines f.f., Inspecteur en Chef, à Bruxelles;
VAN HERCKENRODE, Edg., Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Bruxelles.
HUBERTY, J., Inspecteur principal, à Bruxelles;
DEHING, I., Ingénieur, à Bruxelles.

Service géologique.

13, Palais du Cinquantenaire, à Bruxelles.

MM. RENIER, Arm., Ingénieur en Chef-Directeur, Chef du Service à Bruxelles;
HALET, Fr., Géologue principal, à Bruxelles;
CORIN, Fr., Ingénieur géologue, à Bruxelles;
GROSJEAN, A., Ingénieur, géologue, à Bruxelles.

Institut National des Mines.

53, rue Grande, à Pâturages.

MM. BREYRE, Ad., Ingénieur en Chef-Directeur, à Pâturages;
FRIPIAT, J., Ingénieur principal, à Pâturages.

INSPECTION GENERALE DES MINES

28, rue de l'Association, à Bruxelles.

M. VERBOUWE, O., Inspecteur Général, à Bruxelles.

1^{er} ARRONDISSEMENT.

14, rue de Belneux, à Mons.

MM. NIEDERAU, Ch., Ingénieur en chef-Directeur, à Mons;
BURGEON, Ch., Ingénieur principal, à Mons.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons de : Antoing; Boussu (moins les communes d'Hornu, de Quaregnon et de Wasmuël); Celles; Dour; Pâturages (moins les communes de Givry, Harmignies et Harveng); Péruwelz; Quevaucamps; Templeuve et Tournai; et les communes de : Cipluy et Mesvin (du canton de Mons); Baudour, Sirault et Tertre (du canton de Lens); Gaurain-Ramecroix (du canton de Leuze) et Horrues, Naast et Soignies (du canton de Soignies). La partie de la province de Brabant comprenant le canton de Nivelles.

1^{er} DISTRICT. — M. DEMELENNE, E., Ingénieur, à Hyon.

Charbonnages :

Blaton.
Espérance et Hautrage.
Agrappe-Escouffiaux.
(Division Escouffiaux.)

Cantons de Dour et d'Antoing.

2^e DISTRICT. — M. VANDENHEUVEL, A., Ingénieur, à Mons.

Charbonnages :
Belle-Vue, Baisieux et
Boussu.

Canton de Boussu (moins les communes de Hautrage, Hornu, Quaregnon, Villerot et Wasmuël).

Canton de Quevaucamps; les communes de Cibly et Mesvin, du canton de Mons; commune de Gaurain-Ramecroix, du canton de Leuze.

Province de Brabant : canton de Nivelles.

3^e DISTRICT. — M. BRISON, L., Ingénieur, à Mons.

Charbonnages :
Chevalières et Grande Machine à feu de Dour.
Bonne-Veine.

Cantons de Tournai, Celles et Templeuve, et commune de Baudour, du canton de Lens.

4^e DISTRICT. — M. X...

Charbonnages :
Agrappe-Escouffiaux.
(Division Agrappe.)
Hensies-Pommerœul et Nord de Quiévrain.

Canton de Pâturages (moins les communes de Givry, Harmignies et Harveng); les communes de Horrues, Naast et Soignies, du canton de Soignies; canton de Péruwelz; les communes de Sirault et Tertre, du canton de Lens; les communes d'Hautrage et Villerot, du canton de Boussu.

2^e ARRONDISSEMENT.

67, rue d'Havré, à Mons.

MM. LIAGRE, E., Ingénieur en Chef-Directeur, à Mons;
HOPPE, R., Ingénieur principal, à Mons.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Boussu (communes de Hornu, Quaregnon et Wasmuël), de Chièvres, d'Enghien (moins les communes d'Enghien, Saint-Pierre-Capelle et Marcq), de La Louvière (communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies et Trivières), de Lens (moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre), de Pâturages (communes de Givry, Harmignies et Harveng), de Mons (moins les communes de Mesvin et Cibly), de Rœulx (moins les communes de Marche-lez-Ecaussines, Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereille-le-Sec), d'Ath, de Flobecq (moins la commune d'Everbecq), de Frasnes-lez-Buissenal, de Lessines (moins la commune de Biévène) et de Leuze (moins la commune de Gaurain-Ramecroix). La partie de la province de Brabant comprenant l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

1^{er} DISTRICT. — M. BOURGEOIS, W., Ingénieur, à Hyon.

Charbonnages :
Hornu et Wasmes et Buisson.
Grand-Hornu.
Bray.
Levant de Mons

Les communes de Hornu et Wasmuel, du canton de Boussu; les communes de Mons, Cuesmes, Jemappes, Flénu, Hyon, Nimy, Nouvelles et Spiennes, du canton de Mons; les communes d'Harmignies, Givry et Harveng, du canton de Pâturages; les communes de Bray, Estinnes-au-Val, Villers-St-Ghislain, du canton de Rœulx; les cantons de Chièvres, de Frasnes-lez-Buissenal; le canton de Leuze, moins la commune de Gaurain-Ramecroix.

Province de Brabant (carrière de Bierghes).

2^e DISTRICT. — M. RADELET, E., Ingénieur principal, à Mons.

<p><i>Charbonnages :</i> Produits et Levant du Flénu Rieu du Cœur.</p>	<p>Canton d'Ath; la commune de Quaregnon, du canton de Boussu; le canton de Flobecq, moins la commune d'Everbecq; le canton de Lessines, moins la commune de Biévène.</p>
--	---

3^e DISTRICT. — M. DURIEU, M., Ingénieur, à Mons

<p><i>Charbonnages :</i> Maurage et Boussoit. St-Denis, Obourg, Havré. Strépy et Thieu. Bois-du-Luc, La Barette et Trivières.</p>	<p>Les communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies et Trivières, du canton de La Louvière; le canton de Lens, moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre; les communes de Ghlin, Maisières, Obourg, Havré et St-Symphorien, du canton de Mons; les communes de Casteau, Gottignies, Rœulx, St-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies, Ville-sur-Haine, Maurage et Boussoit, du canton de Rœulx; le canton d'Enghien, moins les communes d'Enghien, St-Pierre-Capelle et Marcq.</p>
---	---

3^e ARRONDISSEMENT.

99, rue Emile Tumelaire, à Charleroi

MM. HARDY, Armand, Ingénieur en Chef-Directeur, à Charleroi;
DEFALQUE, P., Ingénieur principal, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Leernes, Piéton, Souvret et Trazegnies, du canton judi-

ciaire de Fontaine-l'Évêque; les cantons judiciaires de Binche (moins la commune de Mont-Ste-Geneviève), de La Louvière (moins les communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies (*) et Trivières), de Seneffe, de Soignies (moins les communes de Horrues, Naast et Soignies); les communes de Marche-lez-Ecausines, Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereille-le-Sec, du canton de Rœulx.

1^{er} DISTRICT. — M. PASQUASY, L., Ingénieur,
à Monceau-sur-Sambre.

<p><i>Charbonnages :</i> Charbonnages réunis de Res- saix, Leval, Péronnes, Ste- Aldegonde et Houssu. (moins le siège de Mont- Ste-Aldegonde et le siège 8/10 de Houssu).</p>	<p>Cantons de Binche (communes de Binche, Buvrines, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Leval-Trahegnies, Epinois, Ressaix, Vellereille-lez-Brayeux, Waudrez), de Rœulx (communes de Péronnes-lez-Binche, Mignault et Vellereille-le-Sec).</p>
---	--

2^e DISTRICT. — M. JANSSENS, G., Ingénieur principal, à Loverval.

<p><i>Charbonnages :</i> La Louvière et Sars-Long- champs. Bois de la Haye. Charbonnages réunis de Res- saix, Leval, Péronnes, Ste- Aldegonde et Houssu (siège de Mont-Ste-Aldegonde).</p>	<p>Cantons de Binche (communes d'Anderlues et Mont-Ste-Aldegonde), de La Louvière (communes de La Louvière et Saint-Vaast), (plus la surveillance administrative de l'Usine S. A. Belge d'Agglomération de minerais à Houdeng-Goegnies) de Seneffe (commune de Bois-d'Haine).</p>
--	---

(*) Toutefois, la surveillance administrative de l'usine Soc. An. Belge d'Agglomération de Minerai, à Houdeng-Gœgnies, incombe au 3^e Arrondissement (Dépêche ministérielle du 11-1-1937, n^o 12E/37/563).

3^e DISTRICT. — M. RENARD, L., Ingénieur principal, à Loverval.

Charbonnages :
Mariemont-Bascoup.

Cantons de Binche (communes de Carnières, Morlanwelz et Haine-St-Pierre), de Fontaine-l'Evêque (communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Trazegnies et Piéton), de Soignies (communes d'Ecaussines-Enghien et Ecaussines-Lalaing), de Rœulx (commune de Marche-lez-Ecaussines).

4^e DISTRICT. — M. LINARD, A., Ingénieur, à Charleroi

Charbonnages :
Beaulieusart et Leernes.
Nord de Charleroi.
Charbonnages réunis de Resaix, Leval, Péronnes, Ste-Aldegonde et Houssu : (siège n^o 8/10 de Houssu).

Cantons de Fontaine-l'Evêque (communes de Courcelles, Fontaine-l'Evêque, Leernes et Souvret), de Soignies (communes de Braine-le-Comte, Hennuyères, Henripont et Ronquières), de Seneffe (moins la commune de Bois-d'Haine) et de La Louvière (commune d'Haine-Saint-Paul).

4^e ARRONDISSEMENT.

26, rue du Basson, à Marcinelle.

MM. DESENFANS, R.-G., Ingénieur en Chef-Directeur, à Marcinelle;

HARDY, L., Ingénieur principal, à Mont-sur-Marchienne.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi (moins les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre), de Fontaine-l'Evêque (commune de Forchies-la-Marche), de Gosselies (commune de Gosselies), de Beaumont, de Chimay, de Jumet, de Marchienne-au-Pont, de Thuin, de Merbes-le-Château et de Binche (commune de Mont-Sainte-Geneviève). La partie de la province de Brabant comprenant l'arrondissement judiciaire de Louvain.

1^{er} DISTRICT. — M. MARTIAT, V., Ingénieur, à Jumet.

Charbonnages :
Monceau-Fontaine et Marcienne (directions de Forchies et de Monceau).

Cantons de Fontaine-l'Evêque (commune de Forchies-la-Marche), de Marchienne-au-Pont (communes de Monceau-sur-Sambre et Goutroux), de Thuin et de Binche (commune de Mont-Sainte-Geneviève).

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Louvain).

2^e DISTRICT. — M. VAES, A., Ingénieur, à Jumet.

Charbonnages :
Sacré-Madame et Bayemont.
Amerceur.
Centre de Jumet.

Cantons Nord de Charleroi (commune de Dampremy), de Jumet et de Merbes-le-Château.

3^e DISTRICT. — M. LAURENT, J., Ingénieur, à Jumet.

Charbonnages :
Charbonnages Réunis de Charleroi.
Masse-Diarbois.
Grand Conty et Spinois.
Grand Mambourg Pays de Liège.
Boubier.

La ville de Charleroi; les cantons de Marchienne-au-Pont (communes de Marchienne-au-Pont et Landelies), de Gosselies (commune de Gosselies) et de Beaumont.

4^e DISTRICT. — M. LEFÈVRE, R., Ingénieur principal, à Jumet.

Charbonnages :
Monceau-Fontaine et Marcienne (direction de Marcienne).
Forte Taille.
Bois de Cazier.
Poirier.

Cantons Sud de Charleroi (communes de Marcinelle et Mont-sur-Marchienne), de Marchienne-au-Pont (commune de Montigny-le-Tilleul) et de Chimay.

5^e ARRONDISSEMENT.

12, boulevard de l'Yser, à Charleroi.

MM. STENUIT, A., Ingénieur en Chef-Directeur, à Charleroi;
MOLINGHEN, E., Ingénieur principal, à Marcinelle.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Châtelet et de Gosselies (moins la ville de Gosselies); les communes de Couillet, Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre, des cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi.

1^{er} DISTRICT. -- M. J. PIETERS, Ingénieur principal,
à Charleroi.

<i>Charbonnages</i> :	Le canton de Gosselies (moins les communes de Fleurus, Gosselies, Ransart et Wangenies); la commune de Lambusart, du canton de Châtelet.
Gouffre.	
Noël, Sart-Culpart.	
Nord de Gilly.	
Petit-Try.	

2^e DISTRICT. — M. LOGELAIN, G., Ingénieur, à Charleroi.

<i>Charbonnages</i> :	Les communes de Couillet, Gilly, Montigny-sur-Sambre, et Lodelinsart, du canton de Charleroi; les communes de Châtelet et Loverval, du canton de Châtelet.
Bois Communal de Fleurus.	
Carabinier.	
Trieu-Kaisin.	

3^e DISTRICT. — M. TRÉFOIS, A., Ingénieur, à Marcinelle.

<i>Charbonnages</i> :	Les communes de Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelineau, Farciennes, Gerpinnes, Gougny, Joncret, Pironchamps, Pont-de-Loup, Presles, Roselies, et Villers-Poterie du canton de Châtelet; les communes de Fleurus, Ransart et Wangenies, du canton de Gosselies.
Aiseau-Presle.	
Appaumée-Ransart.	
Centre de Gilly.	
Masses St-François.	

6^e ARRONDISSEMENT.

11, rue Blondeau, à Namur.

MM. VIATOUR, H., Ingénieur en Chef-Directeur, à Namur;
LEGRAND, L., Ingénieur principal, à Namur.

Provinces de Namur et de Luxembourg. Partie Est de la province de Hainaut et partie Sud-Est de la province de Brabant.

1^{er} DISTRICT. — M. X...

<i>Charbonnages</i> :	Province de Namur : tout le service au Nord de la Sambre et de la Meuse, plus les communes d'Andenne, Coutisse, Evette, Gesves, Goesnes, Haillet, Jallet, Ohey, Perwez et Sorée, du canton d'Andenne.
Tamines.	
Groyne.	
Stud-Rouvroy.	
Soye-Floreffe.	

Mines métalliques :
Vedrin St-Marc.

Province de Luxembourg : tous les services de l'arrondissement de Marche.

Province de Brabant : les carrières et usines des cantons de Wavre, Perwez, Jodoigne et Genappe, de l'arrondissement de Nivelles.

2^e DISTRICT. — M. STENUIT, R., Ingénieur, à Wépion.

<i>Charbonnages</i> :	Province de Namur : toute l'Entre-Sambre-et-Meuse.
Falisolle.	
Château.	
Bonne-Espérance.	
Baulet.	

Province de Luxembourg : tous les services de l'arrondissement de Neufchâteau.

3^e DISTRICT. — M. MARTENS, J., Ingénieur, à Namur.

Charbonnages :
Aiseau-Oignies.
Roton-Ste-Catherine.

Mines métalliques :
Bois-Haut,
Chocrys.
Grand Bois.

Province de Namur : tous les services sur la rive droite de la Meuse, sauf les communes d'Andenne, Coutisse, Evelette, Gesves, Goesnes, Haillot, Jallet, Ohey, Perwez et Sorée, du canton d'Andenne.

Province de Luxembourg : tous les services de l'arrondissement d'Arlon.

Les appareils à vapeur des voies navigables de Namur à Erquelines et d'Andenne à Heer-Agimont.

7^e ARRONDISSEMENT.

51, quai de Longdoz, à Liège.

MM. REPRIELS, A., Ingénieur en chef-Directeur, à Liège;

GILLET, Ch., Ingénieur principal, à Liège.

Arrondissement judiciaire de Huy (moins les communes de Attenhoven, Elixem, Houtain-l'Evêque, Laer, Landen, Neerhespen, Neerlanden, Neerwinden, Overhespen, Overwinden, Rumsdorp, Walsbetz, Vamont, Wanghe et Wezeren, du canton de Landen); cantons de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres; la section de Sclessin de la commune d'Ougrée, du canton de St-Nicolas de l'arrondissement judiciaire de Liège.

1^{er} DISTRICT. — M. MASSON, R., Ingénieur principal, à Liège.

Charbonnages :
Marihaye.

Le canton judiciaire de Huy; la commune de Modave, du canton de Nandrin; les communes des Awirs et d'Engis, du canton

Arbre Saint - Michel, Bois d'Otheit, Cowa et Pays de Liège.

Siège Champ d'Oiseaux des Charb. des Kessales-Artistes et Concorde (fond).

Mines métalliques :
Maîtres de Forges et Couthuïn, Corphalie.

2^e DISTRICT. — M. GUÉRIN, M., Ingénieur principal, à Liège.

Charbonnages :
Kessales-Artistes et Concorde (moins les travaux souterrains des sièges Champ d'Oiseaux et Grands Makets).

de Hollogne-aux-Pierres; le canton judiciaire de Héron.

Le canton judiciaire de Hollogne-aux-Pierres (moins les communes d'Awans, des Awirs, d'Engis, Grâce-Berleur, Hollogne-aux-Pierres et Montegnée); le canton judiciaire de Nandrin (moins la commune de Modave); le canton judiciaire de Ferrières; la commune de St-Georges-sur-Meuse, du canton de Jehay-Bodegnée.

3^e DISTRICT. — M. VENTER, J., Ingénieur, à Liège.

Charbonnages :
Gosson-La Haye et Horloz.
Siège Grands Makets des Kessales-Artistes et Concorde (fond).
Bonnier.

Les cantons judiciaires de Waremme, Jehay-Bodegnée (moins la commune de Saint-Georges) et Avennes; les communes d'Awans, Grâce-Berleur, Hollogne-aux-Pierres, Montegnée, du canton de Hollogne-aux-Pierres; les communes d'Avernas-le-Bauduin, Bertrée, Cras-Avernas, Grand-Hallet, Lincent, Pellaines, Petit-Hallet, Racour, Trognée, Wanzin, du canton de Landen.

Section de Sclessin de la commune d'Ougrée, du canton de St-Nicolas-lez-Liège.

8° ARRONDISSEMENT.

77, rue de l'Académie, à Liège.

MM. LEBENS, L., Ingénieur en Chef-Directeur, à Liège;

DELRÉE, A., Ingénieur principal, à Liège.

Les cantons de Liège (Nord et Sud), de Grivegnée, de Fexhe-Slins, de Herstal et de Saint-Nicolas (moins la section de Sclessin de la commune d'Ougrée) de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Les appareils à vapeur de la navigation dans toute la province de Liège.

1^{er} DISTRICT. — M. DONEUX, M., Ingénieur principal, à Allour.

Charbonnages :
Sclessin-Val-Benoît,
Espérance et Bonne-Fortune,
Ans.

Les communes de Tilleur, de Saint-Nicolas, Angleur, Ans et Glain.

Les appareils à vapeur de la navigation.

2^e DISTRICT. — M. BRÉDA, M., Ingénieur principal, à Liège.

Charbonnages :
Bonne-Fin-Bâneux.
Patience et Beaujonc.
Grande Bacnure et Petite
Bacnure.

Les communes de Liège (1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 7^o et 8^o divisions de police), Jupille, Bressoux et Grivegnée.

3^e DISTRICT. — M. PIRMOLIN, J., Ingénieur, à Bressoux.

Charbonnages :
Batterie.
Espérance, Violette et Wandre.
Abhooz et Bonne-Foi-Hareng.
Belle-Vue et Bien-Venue.

Le canton de Fexhe-Slins et les communes de Herstal, Vottem, Wandre et Liège (5^e et 6^e divisions de police).

9° ARRONDISSEMENT.

16, boulevard Emile de Laveleye, à Liège.

MM. ORBAN, N., Ingénieur en Chef-Directeur, à Liège;

MASSIN, A., Ingénieur principal, à Liège.

L'arrondissement judiciaire de Verviers et les cantons de Dalhem, de Fléron, de Seraing et de Louveigné, de l'arrondissement judiciaire de Liège.

1^{er} DISTRICT. — M. BRÉDA, R., Ingénieur principal, à Liège, secondé par M. MASSIN.

Charbonnages :
Cockerill.
Six-Bonniers.
Minerie.
Mines métalliques :
Vieille-Montagne, à La Calamine.

Les cantons de Seraing, de Louveigné, de Limbourg, d'Eupen, de Malmédy et de St-Vith; la commune de Nessonvaux du canton de Fléron; la commune d'Olne, du canton de Verviers.

2^e DISTRICT. — M. LEMAIRE, G., Ingénieur principal, à Liège.

Charbonnages :
Wérisster.
Herve-Wergifosse.
Quatre-Jean.

N. B. — La question du détachement de la commune de Remersdael du canton d'Aubel n'est pas tranchée au point de vue linguistique.

Les cantons de Dalhem (moins les communes de Fouron-le-Comte et de Mouland), de Herve, d'Aubel (moins les communes de Fouron-St-Martin, Fouron-St-Pierre et Teuven), de Dison, de Fléron (moins la commune de Nessonvaux) et de Spa.

3^e DISTRICT. — M. THONNART, P., Ingénieur principal, à Liège.

Charbonnages :
Hasard-Cheratte.
Micheroux.
Argenteau-Trembleur.
Ougrée.

Les cantons de Verviers (moins la commune d'Olne) et de Stavelot.

10° ARRONDISSEMENT

39, boulevard Guffens, à Hasselt

MM. MEYERS, A., Ingénieur en Chef-Directeur, à Hasselt;
GERARD, P., Ingénieur, faisant les fonctions d'Ingénieur principal, à Hasselt.

Les provinces de Limbourg, Anvers, Flandre Orientale, Flandre Occidentale et la partie flamande des provinces de Liège, Brabant et Hainaut (moins les communes de Bierghes et de Saintes).

1^{er} DISTRICT. — M. COOLS, G., Ingénieur, à Hasselt.

Charbonnages :
Oostham-Quaedmechelen.
Beeringen-Coursel.

Les carrières souterraines de la province de Limbourg; les carrières à ciel ouvert des cantons de Maeseyck, Mechelen-sur-Meuse et Sichen-Sussen-Bolré; les usines métallurgiques de l'arrondissement de Tongres et celles de l'arrondissement d'Anvers moins celles du canton de Boom; les appareils à vapeur des cantons de Maeseyck, Mechelen-sur-Meuse et Sichen-Sussen-Bolré.

2^e DISTRICT. — M. DELHAYE, J., Ingénieur, à Hasselt.

Charbonnages :
Helcheteren.
Zolder.
Les Liégeois.

Les exploitations libres de minerais de fer de la province de Limbourg; les tourbières de la province de Limbourg; les carrières à ciel ouvert des cantons de Hasselt, Beeringen, Peer et Neerpelt; les usines métallurgiques de l'arrondissement de Hasselt et du canton de Moll; les appareils à vapeur des cantons de Hasselt, Beeringen, Peer et Neerpelt et des communes flamandes de la province de Hainaut.

3^e DISTRICT. — M. VAN KERCKOVEN, H., Ingénieur, à Genck.

Charbonnages :
Winterslag et Genck-Sutendaël;
André Dumont sous Asch.

Les carrières à ciel ouvert des cantons de Tongres et de Bilsen; les usines métallurgiques de l'arrondissement de Turnhout moins les cantons de Moll et de Hérenthals; les appareils à vapeur des cantons de Tongres et Bilsen.

4^e DISTRICT. — M. VAN MALDEREN, L., Ingénieur, à Hasselt.

Charbonnages :
Houthaelen.
Sainte-Barbe et Guillaume Lambert.

Mines métalliques :
Gelrode.

Les exploitations libres de minerais de fer des provinces d'Anvers et de Brabant; les tourbières de la province d'Anvers; les carrières à ciel ouvert des cantons de Saint-Trond, Looz, Herck-la-Ville et Bree et des communes flamandes de la province de Liège; les usines métallurgiques de l'arrondissement de Malines, des cantons de Boom et de Herenthals et de la partie flamande de la province de Brabant; les appareils à vapeur des cantons de Saint-Trond, Looz, Herck-la-Ville et Bree et des communes flamandes de la province de Liège.